



Bulletin Municipal
N° 55 - Juillet 2017



Café-Concert

RIEN DANS TON FOLK

Vendredi 6 octobre
20h à La Taverne

ST-BRISSON/LOIRE
DIMANCHE 24 SEPTEMBRE
VIDE-GRENIER

2€ le mètre
Parking de la salle polyvalente
Buvette - Restauration

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves
SAINT-BRISSON / SAINT-MARTIN

Offert et distribué par la
Municipalité dans tous les
foyers de notre Commune

A partir du 31/07/2017
SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE
CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE
DE VOTRE COMMUNE

Vos ordures ménagères seront collectées
MERCREDI APRÈS-MIDI

Vos emballages recyclables (sacs jaunes)
JEUDI APRÈS-MIDI (semaines paires)

Limité au bourg et à la rue des Vignes
(de panneau à panneau)



Info Village



Mot du Maire

Un grand merci à tous ceux et toutes celles qui ont aidé à ce que notre Fête villageoise soit un succès, bénévoles, associations, employés communaux, membres du conseil municipal, responsable du feu d'artifice qui a enchanté petits et grands.

Tous se sont dépensés sans compter, Phébus était de la partie, quoi de mieux pour affirmer notre identité villageoise.

Bien fidèlement votre.

Claude Pléau

Etat Civil



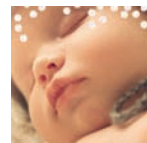
Mariages

Yann LEFÈVRE et Pierre-Olivier MATHIEU

le 8 avril 2017

TAULLEE Brice et GIRAULT Anaïs

le 1^{er} juillet 2017



Naissances

Ennry MARTIN

Gustave KÜLKER

Raphaël ROUX

Malone DECHARTRE



Décès

Mme BONGIBAUT Yvette veuve LEMITRE, 86 ans

M. SAYROU Joseph, 73 ans

M. COUDRAT Georges, 68 ans

Calendrier des fêtes et manifestations 2017

SEPTEMBRE

Samedi 16 et dimanche 17 :

« Journées du Patrimoine » : visite de l'église par l'AP&S

Dimanche 24 : Vide-grenier APE

Samedi 30 : Chantier d'automne sur le site naturel préservé des Grands Buissons (28/10, 25/11 et 17/12)

Vendredi 13 : Conférence-Dîner APS sur la « Marine de Loire »

Samedi 14 : Cérémonie remise des prix du concours des maisons fleuries, **signature de la charte zéro pesticide** suivie d'une conférence

NOVEMBRE

Dimanche 26 : Repas des Aînés

OCTOBRE

Vendredi 6 : Café-Concert à La Taverne avec « Rien dans ton Folk »

DECEMBRE

Dimanche 3 : Concert Variation OSL à l'église par l'ACSB

Evolution du site internet

Vous êtes de plus en plus nombreux à consulter le site internet de la commune !

A l'occasion de la sortie du site internet du territoire legiennois.fr prévue en octobre 2017 avec la création de mini-sites pour les communes de la Communauté des Communes Giennes, le site de la commune

www.saint-brisson-sur-loire.fr

va subir quelques changements : nouvel habillage, full responsive, doté d'un accès vers le portail citoyen pour vous offrir davantage d'informations et de services.

Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2016

- 1 - MAIRIE : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE HANDICAPES ET AMENAGEMENT D'UN BUREAU ANNEXE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2017 ET DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP).** Le coût des travaux est estimé d'une part à 5.154,88 € HT pour l'accessibilité handicapé, et à 11.114,06 € HT pour l'aménagement intérieur du bureau annexe d'autre part soit un total de 16.268,94 € HT (18.594,23 € TTC + 867,85 € non soumis à TVA).
- 2 - AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE RENCONTRE ET CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS RUE DES RUETS-DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST) DU PAYS DU GIENNOIS.** Pour ce faire, il est proposé de confier le marché de maîtrise d'œuvre à M. SALERNO-GS CONSEILS - 11, rue de la Chaise à DARVOY pour 6.206 € HT soit 7.447,20 € TTC.
Le coût total pour ce projet a été estimé à 136.712 € HT soit 164.054,40 € TTC (travaux et maîtrise d'œuvre).
- 3 - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS UNE DEMARCHE « ZERO PHYTO » ET VALIDATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ETUDE « ZERO PHYTO » PORTES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS.**
- 4 - CREATION D'UN SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET.**
- 5 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).**
- 6 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 9 mars 2017

1 - COMPTE DE GESTION 2016.

Le Trésorier Principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice 2016. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier Principal au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Après l'avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2016.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

1) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement dégage un excédent de 546.613,69 €.

2) Section d'investissement

La section d'investissement y compris les restes à réaliser dégage un déficit de 82.281,88 €.

Le résultat définitif du Compte administratif est de 464 331,81€.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 A L'EXERCICE 2017.

Report de 464.331,81€ en section de fonctionnement au chapitre 002.

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 1068 pour 82.281,88 €.

4 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES EN 2017.

Taxe d'habitation : 13.80 %

Taxe foncière sur le bâti : 18.44 %

Taxe foncière sur le non bâti : 67.10 %

Les taux cités ci-dessus restent inchangés par rapport à l'année 2016.

5 - SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017.

AS Gien Judo	150 €
Association de Gymnastique Volontaire	350 €
Association Sainte Solange	100 €
Association des Fêtes pour le Village	600 €
Club du 3 ^e Age	150 €
Coopérative Scolaire OCCE	200 €
Education Sport Canin	250 €
Association de Boxe Française	250 €
Fanfare de l'Ocre	600 €
SHOL	50 €
Société de pêche « La Gravière »	200 €
Univers Cycliste Gien Sport	250 €
Amicale Animation Les Cigognes	50 €
Association des Parents d'Elèves APE	100 €
TOTAL	3 350 €

6 - BUDGET PRIMITIF 2017.

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré approuve le budget primitif suivant :

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : La section de fonctionnement s'équilibre à 1. 023.871,81 €.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT : La section d'investissement s'équilibre à 435.890 €.

7 - VENTE DES TROIS MACHINES DE GUERRE MEDIEVALES.

Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de vendre les 3 machines de guerre médiévales (pierrière, couillard et mangonneau) à la SARL TOUS AU CHATEAU Château de la Ferté Saint-Aubin (45240), pour 2.000 €.

8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE VAL DE LOIRE AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DU GIENNOIS POUR L'ACHAT DE MATERIEL SE SUBSTITUANT A L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES.

9 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SÉGUIER.

Article 7 du règlement intérieur :

La salle est louée pour 48 heures consécutives, par exemple du vendredi soir 18 heures au lundi matin 8 heures, période que l'utilisateur doit impérativement respecter, sauf pour les associations et les

entreprises de Saint-Brisson-sur-Loire qui peuvent réserver à la journée.

De plus, il est proposé que l'intégralité de la salle Séguier, soit louée aux entreprises de Saint-Brisson-sur-Loire sur une journée pour 200 €.

La caution (170 % du prix de location) sera de 340 €.

Les articles du règlement intérieur et les tarifs de locations sur 2 jours sont sans changement.

10 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES (CDG) : SITE INTERNET INTERCOMMUNAL.

11 - DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET.

12 - MODIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « URBANISME BATIMENTS VOIRIE (CIMENTIERE) ENVIRONNEMENT SECURITE ».

A la demande de Madame Laure CROTTÉ, Adjointe au Maire, souhaitant intégrer la Commission « Urbanisme Bâtiments Voirie (cimetière) Environnement Sécurité ». Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de : nommer Mme Laure CROTTÉ à ladite commission communale.

13 - MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA COMMUNE DE SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE DANS LE PROJET DE NOUVEAU ZONAGE « ZONE DEFAVORISEE ».

14 - CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE ST-MARTIN-SUR-OCRE ET ST-BRISSON-SUR-LOIRE RELATIVE A L'ETUDE PREALABLE A LA CONSTRUCTION DE PLUSIEURS BATIMENTS A VOCATION SCOLAIRE SUR LES COMMUNES DE ST-MARTIN/OCRE ET ST-BRISSON/LOIRE.

15 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

1. Avenant au MAPA relatif aux travaux d'accessibilité handicapé à l'école primaire
L'assemblée est informée qu'un avenant de 270,18 € TTC à été signé entre la Commune et l'entreprise MATHIEU, entreprise de maçonnerie à CHATILLON-SUR-LOIRE, concernant la réalisation de cloison en carreaux de plâtre hydrofugé de 10 cm d'épaisseur au-dessus des 2.10 déjà prévu au marché.

Séance du 26 JUIN 2017

1 - RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

Durée de deux ans à partir du 1^{er} septembre 2017.

Préparation du diplôme de CAP Jardinier/Paysagiste pour Enzo CHEMIN.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.

Il s'agit de l'achat d'un radar pédagogique situé sur la RD 52 pour 2.264,43 € HT soit 2.717,32 € TTC), à titre préventif contre la vitesse excessive des véhicules circulant en agglomération.

3 - MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE HANDICIAPE AU CIMETIERE :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS D'INTERET LOCAL.

Le coût total pour ce projet a été estimé à 5 096.60€ HT soit 6 115.92€ TTC .

4 - AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE RENCONTRE ET CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS RUE DES RUETS : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR ET DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST) DU PAYS DU GIENNOIS.

Un avis favorable a été rendu par le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention de 21.908 €.

Le coût des travaux étant estimé à 98.467,50 € HT soit 118.161 € TTC.

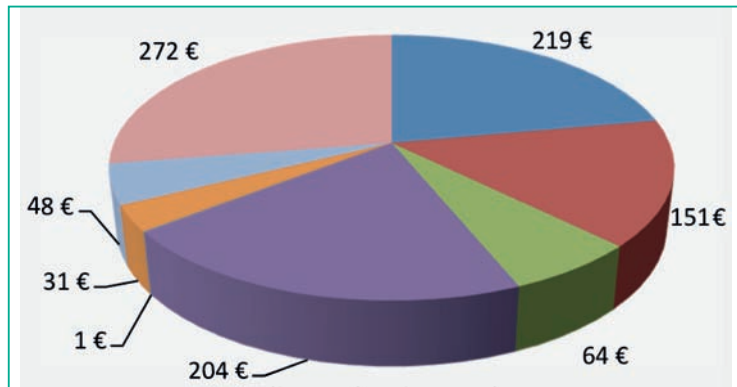
5 - RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU EN 2016.



Consultation du détail des conseils municipaux
en mairie et sur notre site

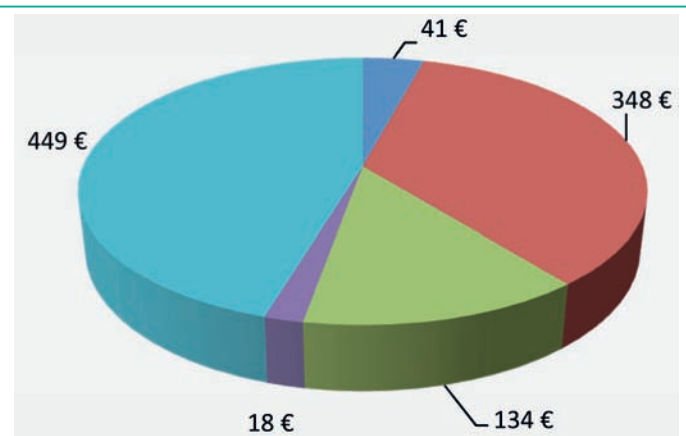
Flash info Finances Communales 2017

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



- Eau, assainissement, électricité, carburants, fournitures, entretien bâtiment, voies et réseaux, maintenance...
- Charges de personnel, sécurité sociale, caisse retraite, médecine du travail, CNAS, assurance du personnel.
- Attribution de compensation et fonds de péréquation obligatoires reversés à d'autres organismes.
- Contributions au Syndicat Scolaire et aux organismes, subventions aux associations, indemnités des élus, cotisations.
- Charges financières.
- Charges exceptionnelles.
- Dépenses diverses.
- Virement à la section d'investissement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



- Concessions cimetières, redevance d'occupation du domaine public, mise à disposition du matériel et du personnel.
- Taxes sur les pylônes électriques, taxes sur les droits de mutation, taxes foncières et d'habitation.
- Dotations et participations de l'Etat.
- Revenus des immeubles.
- Résultat reporté.

Budget prévisionnel de fonctionnement année 2017

LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2017 :

Voici une liste non exhaustive des investissements prévus cette année :

- travaux d'adaptation et d'accessibilité pour les seniors, les personnes handicapées ou à mobilité réduite de la bibliothèque, de l'école primaire, de la mairie, de l'église et du cimetière,
- rénovation complète des toilettes de l'école primaire,
- mise aux normes de l'éclairage public,
- relevage du tracteur,

- remplacement de plusieurs fenêtres à l'école primaire,
- création d'un plancher de stockage à l'Espace Séguier,
- changement de la porte de la mairie,
- création d'un plateau multisports.

Ces investissements représentent un coût prévisionnel de 355 € par habitant et seront autofinancés grâce aux économies réalisées les années précédentes.



Objectif Zéro pesticide

Vers la fin des pesticides dans les villes

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit l'usage des pesticides par les collectivités pour l'entretien des espaces verts, voiries, forêts, et promenades ouverts au public.

Les pesticides sont aussi retirés de la vente en libre-service pour les particuliers. Leur usage et leur détention seront également interdits à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers.

Les bonnes raisons de supprimer l'usage des pesticides

Préserver la santé des habitants et celle des agents techniques d'entretien des espaces verts et des voiries.
Préserver nos ressources et la qualité de notre environnement

Une évolution des pratiques et du paysage

L'arrêt de l'utilisation de pesticides entraîne un changement des pratiques d'entretien par les services municipaux (désherbage manuel, mécanique ou thermique), mais aussi un changement de conception des espaces verts communaux. Certains massifs seront paillés pour éviter la pousse d'herbes spontanées. Sur d'autres espaces, des végétaux seront plantés ou du gazon semé pour maîtriser plus facilement leur végétalisation et réduire la place laissée à ces herbes spontanées. Ce changement des pratiques engendrera donc une évolution de notre paysage avec une place accrue laissée au végétal, et une biodiversité encouragée.

Un partenariat avec Loiret Nature Environnement et la FREDON

Pour accompagner les services municipaux dans cette transition vers le Zéro Pesticide, notre commune s'engage en 2017 dans la charte « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages » proposée par l'association Loiret Nature Environnement et la FREDON Centre-Val de Loire. Des interventions auprès des habitants et des scolaires auront également lieu jusqu'en 2018.

Nouveau : Boîte à livres



La commune a installé une **table de pique-nique** à la place de l'ancienne cabine téléphonique, un **panneau d'affichage** à côté de la boulangerie pour vous informer des manifestations locales et aux alentours, ainsi qu'une **boîte à livres** sous l'abribus à proximité de la Place Groslin.

Ce projet a été concrétisé grâce à l'achat de matériaux par la commune puis la construction de la boîte par Guillaume Flahaut, agent des services techniques, qui a eu la très bonne idée de la réaliser à la façon d'un livre ancien.

Cette **bibliothèque de rue en libre-service** contient une cinquantaine d'ouvrages pour petits et grands. Elle permet à tout un chacun de prendre un livre, de le lire sur place (un banc a été installé à cet effet), de l'emporter, de le remettre, ou pas, d'en déposer un autre...

Ce dispositif a pour objectif d'**échanger librement et gratuitement des livres**, de rendre la lecture accessible à tous, mais aussi de donner une seconde vie aux livres.

Un nouveau porte-drapeau

C'est avec émotion et solennité que **Laurent Serre** a participé à sa première cérémonie commémorative le 8 Mai dernier en tant que **porte-drapeau**. La municipalité tient à le remercier de s'être porté volontaire pour succéder à Georges Lebrun.



La Fête de la Zik



Vendredi 16 juin, le public est venu nombreux à la soirée proposée par **La Taverne** à l'occasion de la **Fête de la Musique**. Les musiciens de la Fanfare de l'Ocre ont fait sensation en arrivant sur des engins bricolés par Jacques Bailly.

Puis les groupes Phil Twangy & Long Tom et Mezcal se sont succédés sur scène pour notre plus grand plaisir.

Vie Scolaire

Cérémonie de remise des dictionnaires



Mardi 20 juin, les « futurs collégiens » étaient invités à la salle Maurice Biraud pour une cérémonie symbolique et amicale : **la remise des dictionnaires**. Les élèves de CM2 ont reçu selon leur choix **un dictionnaire ou un atlas offert par le SIS**. M. Henry, Président du SIS, leur a souhaité bonne chance dans la poursuite de leur scolarité. Armés chacun de leur propre dictionnaire, les jeunes sont maintenant parés à briller au collège.

Saint-Brisson en fête !



La deuxième édition de St-Brisson en Fête organisée par les Associations et la commission Fêtes s'est déroulée **samedi 8 juillet** sous un soleil radieux et dans une bonne ambiance. La Fanfare Saugrenue a animé les rues, et la fête s'est poursuivie tard dans la nuit. Le **feu d'artifice sonorisé** a ravi le public venu nombreux dans le parc du Château.

Bonne retraite Babeth !



Jeudi 29 juin, le SIS avait préparé une petite cérémonie salle Maurice Biraud pour fêter le **départ à la retraite d'Elisabeth Ramond** plus connue auprès des enfants sous le diminutif de "Babeth", agent technique spécialisé dans les écoles maternelles (Atsem) de Saint-Brisson et Saint-Martin **depuis 1988**. Elle a accompagné l'éducation de plusieurs générations d'écoliers, avec attachement, professionnalisme et rigueur. M. Henry, Président du SIS l'a remerciée pour son travail : qualité, disponibilité, efficacité, patience,

discretion. Après tous ces éloges, Elisabeth a reçu quelques présents, fleurs, voyage... Les enfants lui ont témoigné leur attachement en lui offrant de nombreux dessins. La cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié.

Vie Sécurité Routière



Installation d'un radar pédagogique

Afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse en entrant dans le bourg et à respecter la zone limitée à 30km/h, un radar pédagogique a été mis en place rue d'Autry entre le rond point et la rue du Puits. Ce radar n'a pas pour vocation de sanctionner l'usager qui ne respecterait pas la règle mais de l'informer sur la vitesse à laquelle il circule et de l'alerter si sa vitesse est supérieure à celle autorisée. **Alors, levez le pied !**

D'autres aménagements pour réduire la vitesse sont prévus prochainement rue des Martins...



Aménagement nouveau : création de chicanes rue d'Autry

Un arrêté de stationnement des véhicules sur la RD 52 de la rue d'Enfert au rond point de la rue des Prunelles a été mis en place engendrant un aménagement

nouveau de la circulation matérialisé par la création de chicanes. Cet aménagement a pour but de réduire la vitesse sur cette voie, de faciliter l'accessibilité en toute sécurité des élèves aux écoles et de créer des places de stationnement. Les véhicules appartenant aux riverains doivent impérativement se garer sur les emplacements matérialisés pour ne pas entraver la circulation. Rien n'est figé ! **Trois mois de test** sont prévus avant d'adopter une solution définitive.

Réalisation de la Commission Municipale : Communication, Relations Humaines, Promotion de la Commune.

Vice-Présidente : Line FLEURY. Membres : Cédric CHAUVETTE, Laure CROTTÉ, Nelly GACHET, Gérard HUSSLER, Thérèse MÉRANGER, Luc MORIN, Dany RAGU, Corinne RICHARD, Christine RUBLON